



Procédure de reprise de concessions funéraires

Dans le cadre de la gestion du cimetière, la commune de Montmirail lance une procédure de reprise de concessions présumées à l'abandon sur les 3 cimetières de la commune. Cette procédure concerne les concessions perpétuelles et centenaires, selon le code général des collectivités territoriales.

La liste des concessions présumées abandonnées est affichée à la porte d'entrée des dit cimetières et en mairie. Le maire invite les familles concernées à se présenter lors du premier constat qui sera effectué le jeudi 19 juin 2025 à partir de 9h00 à l'ancien cimetière de Montmirail, à 10h00 au cimetière de Courbetaux et à 11h00 au cimetière de Maclaunay.

Pour toute information, merci de contacter la Mairie au 03 26 81 11 46 ou adresser un mail à contact@montmirail.fr